



Strasbourg, le 20 novembre 1999

<cdl\doc\1999\cdl\90.f>

Restricted  
CDL (99) 90

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**

(COMMISSION DE VENISE)

**R A P P O R T   D E   S Y N T H E S E**

**Séminaire**

**« CONSTITUTION, PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME  
ET OMBUDSMAN »**

**Sarajevo, 15 novembre 1999**

A la demande des Ombudsman de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et en coopération avec cette institution, la Commission de Venise a organisé un séminaire sur le thème, « Constitution, protection des droits de l'homme et Ombudsman », à Sarajevo, le 15 novembre 1999, dans le cadre de sa série de séminaires portant sur la justice constitutionnelle. Le séminaire rassemblait des participants issus de toutes les branches du pouvoir des deux entités de la Bosnie-Herzégovine ainsi que des représentants du Haut Représentant, de la Cour constitutionnelle et de la Chambre des droits de l'homme, de l'Ombudsperson des droits de l'homme de la Bosnie-Herzégovine, de la mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine, du Médiateur de la République française, de l'Ombudsman de la Slovénie et de l'Institut européen de l'Ombudsman. L'objectif premier du séminaire était de promouvoir l'idée que l'institution de l'Ombudsman est un élément essentiel de la société démocratique et que son implication dans la protection des droits de l'homme dans une société post-confliktuelle n'est pas une expérimentation juridique mais l'aboutissement d'un long développement du constitutionalisme européen.

Mme Maria de Jesus Serra Lopes, membre de la Commission de Venise et du Conseil d'Etat du Portugal a présenté l'émergence de l'institution d'Ombudsman en tant que phénomène constitutionnel européen et Mme Simona Granata-Menghini, ancien Adjoint de l'Ombudsperson de Bosnie-Herzégovine et membre du Greffe de la Cour européenne des Droits de l'Homme a présenté l'évolution des modèles de médiation en Europe en mettant l'accent sur les structure d'Ombudsman des Accords de paix dans l'ex-Yougoslavie.

Les relations entre l'Ombudsman et les pouvoirs d'Etat, notamment avec le pouvoir législatif ont été exposées par M. Philippe Bardiaux, adjoint au Médiateur de la République, alors que l'expérience des institutions nouvellement créées a été exposée par M. Jernej Rovsek, Ombudsman adjoint de l'Ombudsman de la Slovénie.

M. Christos Giakoumopoulos a donné un aperçu des travaux du groupe de travail du Conseil de l'Europe (Commission de Venise et Direction des Droits de l'Homme) sur les institutions de médiation en Bosnie-Herzégovine et les Ombudsman de la Fédération, Mme Vera Jovanovic, Mme Branka Raguz et Esad Muhibic se sont référés à leur 5 années d'expérience en tant qu'Ombudsman de la Fédération.

Les discussions qui ont suivi, avec la participation de plusieurs membres du Parlement de la Fédération, du Président de la Cour constitutionnelle de la Republika Srpska, de l'Ombudsperson de Bosnie-Herzégovine et des participants internationaux, ont souligné l'importance de l'institution pour la protection effective des droits de l'homme et sur la nécessité de garantir l'indépendance de l'institution. Les participants ont tous exprimé leur soutien pour les projets de loi préparés par le groupe de travail du Conseil de l'Europe qui sont actuellement examinés par les législateurs des deux entités et de l'Etat de Bosnie-Herzégovine.